

### **Subvention exceptionnelle à l'Amicale Bregille Village**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Suite au passage de la Commission de Sécurité, l'Amicale Bregille Village est contrainte de réaliser des travaux de mise en conformité de son local. Sa trésorerie ne lui permettant pas de faire face à ces dépenses, l'association sollicite un soutien financier de la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 F, soit 4 573,47 €.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 2001, chapitre 92.020.6574 CS 20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.*